



Puis je etre expulsee pour une petition signer par des voisins

Par **hello**, le **18/07/2008** à **11:34**

bonjour

je souhaiterais savoir si je pourrais etre expulser pour une petition signer par mes voisins pour sois disant tapage car le voisin du dessous dit que nous marchons trop fort et il nous a dit quil allez faire une petition.

je voudrais savoir ce que lon risque moi mon conjoint et notre fils de 1an .

quels sont mes recours ??

Par **Tisuisse**, le **18/07/2008** à **11:50**

Non, une expulsion ne peut être ordonnée que par la justice. Tous au plus, à l'échéance triannuelle de votre bail, le propriétaire peut ne pas le renouveler. Il doit vous en informer selon les formes et délais prescrits par la loi sous peine de voir sa demande refusée par un juge.

En ce qui concerne le "tapage", je vous conseil ceci :

- tous vos sols parquettés sont à recouvrir de moquettes,
- marchez systématiquement en chaussons chez vous,
- mettez des feutres sous les pieds de meubles (chaises, fauteuils, tables, ...)
- ne mettez jamais d'appareils sonores (radio, TV, chaine HiFi, etc, trop fort, gardez jalousement pour vous la musique que vous aimez),

vous atténuerez ainsi les bruits de votre appartement, bruits qui, dans les immeubles collectifs, se propagent vite aux appartements voisins.

Lorsque ces travaux seront faits, informez votre voisin et votre propriétaire.